



Suivi protocole d'accord D.O.M. Commission paritaire de consultation.

En préalable à la réunion, le Directeur de l'Ucanss tient à resituer le contexte en précisant l'ordre du jour de la réunion qui est de traiter prioritairement le suivi du protocole de 2010 concernant les DOM.

Point 1 : Présentation des membres de la commission, rappel des finalités, point de méthode.

Mr Renard précise que cette commission n'est pas une réunion de négociation mais bien un suivi du protocole d'accord signé en 2010.

Le but de cette réunion est de maintenir et de développer le dialogue social entre les négociateurs de l'Ucanss et les représentants des organisations syndicales des DOM.

Un des motifs de cette réunion est de mieux appréhender les particularités « outre-Mer ». Monsieur Renard prend acte de la présence d'organisations syndicales représentatives en outre mer, et rappelle que celles-ci n'ont pas de représentativité sur le plan national, le critère d'audience déterminé est fixé à 10% de l'ensemble des résultats des départements d'outre-Mer.

Les organisations syndicales souhaitent que soit envisagé un règlement intérieur et que les réunions soient mieux préparées en amont avec la transmission des dossiers au moins une semaine avant la tenue de la réunion.

Il est demandé que soit nommé un référent Ucanss spécialisé sur le thème « Outre-Mer ».

Mr Renard acquiesce favorablement à cette demande.

Point 2 : Situation des organismes des départements d'outre-mer suite aux effets de l'application des textes conventionnels récents.

Zoom sur les résultats spécifiques outre –mer :

2. 1 : Eléments démographiques : 5100 salariés.

- 📖 95% de CDI et 5% de CDD
- 📖 Stabilité des effectifs
- 📖 68% de personnel féminin contre 76% en métropole
- 📖 Age moyen : 43, 7 ans contre 45 ans en métropole
- 📖 Emplois niveau 3 et 4 : majoritairement des femmes
- 📖 Particularité outre –mer : 2,5% de temps partiel.

2. 2 : protocole d'accord 2004.

Résultats 2010 :

- 32% de salariés ont bénéficié de points de compétence contre 35 % en métropole.
- 73% des salariés ont eu au moins 2 fois des pas de compétence.
- 28% ont eu une fois ou pas de pas de compétence.

- 1% des salariés n'ont pas de pas de compétence ou de promotions.
- Points d'expérience :
 - Employés : 29% sont au maximum, soit 50 points contre 44 % en métropole.
 - Cadres : 52%, 47% en métropole.
- Changement de niveau : 9%
 - Niveau 1 : 24
 - Niveau 2 : 189
 - Niveau 3 : 1840 soit 41%, 36% en métropole
 - Niveau 4 : 1300
- Prime de résultats niveau 8/9 : 65%

Ces chiffres démontrent la relative « jeunesse » des effectifs et leur récente entrée dans l'Institution.

La CFTC souhaite développer cette politique, mais déplore cependant de trop nombreuses disparités existantes. La CFTC demande une étude plus affinée par département (données démographiques notamment) ce qui permettra de mieux cerner les éventuelles disparités entre les divers DOM, notamment la Réunion, et les autres départements aux effectifs beaucoup moins nombreux.

La CFTC constate aussi un profond décalage entre les DOM et la métropole en ce qui concerne le nombre de niveau 1.

Point 3 : Actualités sur les négociations en cours.

Un point est fait sur les négociations en cours : RSE et formation professionnelle.

Monsieur Renard informe ensuite l'assemblée sur l'avancée de la négociation sur les rémunérations

Point 4 : Sujets portés à la connaissance du collègue employeur.

Mr Renard tient tout d'abord à faire un Zoom sur la formation professionnelle.

Il est à noter l'absence de Centre Régional Formation Professionnel, notamment en Guadeloupe/Martinique/Guyane.

Malgré un taux de formations de 4,7%, les organisations syndicales dénoncent le mal être des personnels, notamment par manque de formation de terrain. La CFTC rappelle que la formation professionnelle est un moyen incontournable de développement professionnel et qu'il convient de démultiplier l'effort déjà réalisé.

La problématique de la gestion des stocks est également abordée.

Autres questions abordées :

⇒ Prime de transport : la CFTC demande l'ouverture de négociations locales concernant le Département de la Réunion sur la prime de transport.

Par ailleurs, la CFTC dénonce la non-application du protocole concernant les inspecteurs de recouvrement. L'Ucanss propose de se rapprocher de l'ACOSS, plus approprié à traiter le dossier.

Sur le calcul de la prime, il est demandé un calcul net : la réponse de l'Ucanss est sans appel « nous devons être en conformité avec la loi ».

⇒ Complémentaire Santé : il est demandé aux participants de faire remonter, via la CPP, les dysfonctionnements. En plus, une demande de neutralisation des 40% sur le plafond calculé est formulée.

⇒ Demande revalorisation de prime de crèche. La négociation est en cours au national.

⇒ Prêts Autos : Demande à revoir car le sujet est très sensible dans les départements d'Outre-Mer.

⇒ Evolution du texte pour les jours fériés : droits identiques à ceux de la métropole.

Au vu de l'intensité de la réunion et des nombreuses demandes, les participants rappellent leur demande de transmission de pièces en amont de la réunion et réitèrent leur demande de la tenue régulière de cette commission.

Mr Renard entend les doléances, et propose de faire un point d'étape en vue des suites à donner.